DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022
A 19 H 30 A LA MAIRIE

MEMBRES ELUS : 19
MEMBRES EN FONCTION : 18
MEMBRES PRESENTS : 16
MEMBRES ABSENTS : 02

MEMBRES PRESENTS :

M. Patrick SCHOTT
Maire
Mme Isabelle HALTER
M. Bernard BECK
Mme Martine FOHR
M. Jacky BRUCKER
Mme Martine HALTER
Adjoints
Mme Joelle SCHOTT
Mme Agnès FISCHER
M. Christian SCHOTT
Mme Nathalie STEINMETZ
M. Daniel BITZ
Mme Mireille SCHNEIDER
M. Christophe EISENMANN
Mme Célia RISCHMANN
M. Jérémie SCHNEIDER
M. Nicolas HALTER
Conseillers

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : **M. Daniel TREIBER, pouvoir à Mme Martine HALTER**
M. Julien ANSTETT, pouvoir à Mme Joelle SCHOTT

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : /

****

La convocation pour la séance a été transmise le 13 juillet 2022 séparément à tous les membres du conseil municipal.

****

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 AVRIL 2022

Le maire soumet le procès-verbal de la séance du 7 avril 2022 au vote du conseil municipal, pour approbation.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents moins deux abstentions (Mme Célia RISCHMANN et M. Nicolas HALTER).

II. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne Mme Martine FOHR, en qualité de secrétaire de séance.

III. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément aux délégations données par le conseil municipal au maire par délibération du 23 mai 2020, le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

LOCATION DE LOGEMENTS

. Un appartement 2 pièces, 62 m2, à M. Steven JUNG, effet du 7 juillet 2022, loyer mensuel hors charges 465,- €.

. Un appartement 2 pièces, 50 m2, et garage, à M. David HALTER, effet du 18 juillet 2022, loyer mensuel 480,- €.

MARCHE PUBLIC

Signature d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre des Sociétés BEREST et PARENTHESE d'Illkirch, pour la création de l'aire de jeu, soit 1 503,83 € HT en plus du marché initial de 7 940,00 € HT, soit 9 443,83 € HT.

CONVENTIONS AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU ET LA FEDERATION DES MJC D'ALSACE

Activités périscolaires dans les bâtiments communaux, à l'ESC d'une part, accueil périscolaire élémentaire, moyennant une redevance de 5 250,- € / an et à la salle polyvalente d'autre part, moyennant une redevance de 2 250,- € /an.

IV. DEMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MME FREDERIQUE STUDER

Le maire donne lecture du courrier du 9 mai 2022 de Mme Frédérique STUDER portant démission de ses fonctions de conseillère municipale :

«Monsieur le Maire,

Membre du conseil municipal de Schirrhein depuis les dernières élections municipales, je viens par la présente vous faire part de ma volonté de démissionner. Cette décision est motivée par l'incompatibilité entre ma fonction de conseillère municipale et de future employée au sein de la commune.

Par conséquent, je vous saurais gré de prendre acte de ma démission dès réception de cette lettre.

Je tiens à vous remercier chaleureusement pour la confiance que vous m'avez accordée et vous souhaite ainsi qu'à tous les membres du conseil municipal, de nombreux succès dans votre engagement citoyen.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.»

Le conseil municipal en prend acte.

V. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU

A/ APPROBATION DU PACTE FINANCIER, FISCAL ET DE SOLIDARITES

Par délibération du 24 mars 2022, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, a adopté son Projet de territoire ainsi que le Pacte de gouvernance et le Pacte financier, fiscal et de solidarités de la CAH.

Le Pacte financier, fiscal et de solidarités (PFFS) est le deuxième document de référence desrelations financières entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) et les communes membres, depuis la création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau en 2017.

Il s'inscrit dans la continuité des efforts de cohérence, d'optimisation et d'harmonisation financières que les élus ont déployés au sein de l'Agglomération ; il renforce également les objectifs intercommunaux en matière de solidarité entre la CAH et les communes membres, et réciproquement.

Le PFFS fait partie intégrante du Projet de territoire de l'Agglomération, au même titre que le Pacte de gouvernance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu la décision du conseil communautaire du 24 mars 2022 approuvant le Projet de territoire, le Pacte de gouvernance et le Pacte financier, fiscal et de solidarités de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE

Le pacte financier, fiscal et de solidarités de la Communauté d'Agglomération de Haguenau annexé à la présente délibération.

B/ PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL (PLHi)

Depuis les lois de décentralisation de 1983, les compétences en matière d'urbanisme et d'habitat ont été progressivement transférées par le législateur des communes aux intercommunalités.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) est, depuis sa création le 1er janvier 2017, compétente en matière d'équilibre social de l'habitat, et par conséquent tenue de se doter d'un Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHi). La délibération du lancement de l'élaboration du PLHi a été adoptée par le Conseil communautaire le 14 septembre 2017. Depuis, ce document a été construit en partenariat avec les personnes morales associées conformément à l'article R302-3 du Code de la construction et de l'habitation, réunies notamment lors du séminaire du 4 juin 2018, du comité partenarial du 11 juillet 2018, et du comité partenarial du 24 mars 2022. Les communes ont par ailleurs été sollicitées durant tout le processus d'élaboration.

Le PLHi est un document stratégique et opérationnel déclinant les objectifs et les principes de la politique de l'habitat qui s'appliquera pendant six ans aux 36 communes de la CAH. Il énonce également les moyens mis en œuvre par les communes et par la CAH pour satisfaire l'ensemble des enjeux cités par l'article L. 302-1 du Code de la construction et de l'habitation :

. répondre aux besoins en logement et hébergement ;
. assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements entre les communes et les quartiers ;

. favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale ;
. améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées.

Au-delà des seuls sujets relatifs au logement, la politique de l'habitat est au cœur du projet de territoire et doit intégrer les enjeux d'attractivité économique, de croissance démographique et de développement des mobilités et des équipements. Ainsi, les documents d'urbanisme réglementaire (Plan Local d'Urbanisme, carte communale…) doivent être compatibles avec le PLHi et représentent à ce titre des leviers essentiels de sa mise en œuvre.

Le PLHi est composé de trois parties qui rendent compte de son caractère stratégique et opérationnel :
. un diagnostic du territoire analysant le fonctionnement du marché du logement et de l'immobilier et les conditions d'habitat de la population ;
. un document d'orientations stratégiques énonçant les objectifs de développement, d'amélioration, d'adaptation et de requalification du parc de logements dans le respect des principes de mixité et d'équilibre social et territorial ;
. un programme d'actions indiquant les moyens notamment financiers, techniques et humains nécessaires à sa mise en œuvre opérationnelle

En l'espèce, le PLHi de la CAH annexé à la présente délibération est structuré en quatre orientations stratégiques :
Axe 1 : Conforter l'attractivité du territoire
Axe 2 : Favoriser les parcours résidentiels
Axe 3 : Améliorer les logements anciens
Axe 4 : Piloter, suivre et animer la politique locale de l'habitat

Ces 4 orientations sont déclinées en 18 actions opérationnelles, dont la plupart sont déjà budgétées et effectives.

Pour la commune de Schirrhein, ces orientations et actions se traduisent notamment par :
. un objectif de production de 10 à 11 logements en moyenne par an
. le droit pour les habitants de la commune de bénéficier sous certaines conditions de subventions à leurs travaux de rénovation énergétique et d'adaptation des logements dans le cadre des Programme d'Intérêt Généraux (PIG) ;
. la possibilité pour la commune, si elle le souhaite, d'abonder les subventions à la rénovation et de solliciter des animations complémentaires sur des immeubles identifiés dans le cadre du PIG Rénov'Habitat ;
. le bénéfice d'actions d'informations et de sensibilisation renforcées et coordonnées par l'ensemble des conseillers en rénovation.

Il est rappelé que la commune n'est pas sanctionnée en cas de non-atteinte ou de dépassement de l'objectif de production de logements.

Par délibération le 12 mai 2022, le Conseil communautaire de la CAH a approuvé le projet arrêté du PLHi. Par conséquent, et conformément à l'article R302-9 du Code de la construction et de l'habitation, ce projet arrêté du PLHi a été transmis par la CAH pour avis aux communes membres, dont Schirrhein, ainsi qu'au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de l'Alsace du Nord. Ce projet a également été diffusé à la Région Grand Est, à la Collectivité européenne d'Alsace ainsi qu'au Conseil de Développement d'Alsace du Nord conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (L5211-10-1 du CGCT).

Ces avis sont consultatifs et facultatifs, étant entendu que l'absence de retour dans un délai de 4 mois vaut avis favorable.

Ainsi, compte tenu des enjeux majeurs que porte la politique de l'habitat pour Schirrhein et pour la CAH, il est proposé de formuler un avis favorable sur le projet de PLHi tel que transmis par la CAH et annexé à cette délibération sous la forme des trois documents qui le composent, à savoir le diagnostic, le document d'orientations et le programme d'actions.

Décision

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 302-1 à L. 302-4-2 et R. 302-1 et suivants,

Vu la délibération n°2017-CC-159 du 14 septembre 2017 relative au lancement de la procédure d'élaboration,

Vu la délibération n°2022-CC-063 du 12 mai 2022 relative au premier arrêt du PLHi,

Par 14 voix pour, 4 abstentions (Mmes Agnès FISCHER, Mireille SCHNEIDER, Célia RISCHMANN, M. Nicolas HALTER)

Décide d'émettre un avis favorable au projet de PLHi de la CAH constitué des trois documents annexés à la présente délibération.

Autorise le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

C/ RENFORCEMENT DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) «RENOV'HABITAT»

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) a mis en place un Programme d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat 67 qui soutient financièrement les propriétaires pour leur projet de travaux visant les économies d'énergies et les sorties d'insalubrité.

Ce programme est l'un des principaux axes de partenariat sur l'habitat entre la CeA et la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) via notamment la signature de la Convention Locale de l'Habitat et de l'Attractivité (CLHA) le 5 février 2021. En particulier, les parties s'étaient engagées à formaliser dans un avenant des engagements complémentaires pour la réhabilitation du parc privé.

Ledit avenant a été approuvé par délibérations respectives de la CAH et de la CeA le 4 novembre 2021 et le 21 février 2022. Il prévoit que la CAH et la CeA financent à parité 18 permanences supplémentaires annuelles réparties entre Bischwiller, Brumath et Val-de-Moder.

Par ailleurs, il permet aux communes volontaires de renforcer les effets du PIG Rénov' Habitat selon deux missions :

. Mission 2 : les communes volontaires apportent des financements complémentaires aux aides de l'Anah de l'ordre de 5% à 10% selon le type de travaux et de bénéficiaires ;
. Mission 3 : les communes volontaires paient des animations renforcées pour des immeubles stratégiques identifiés, de l'ordre de 300 € à 4200 € l'intervention selon le nombre de logements concernés.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

décide de ne pas donner suite à la proposition de renforcement du PIG "Renov'Habitat" présentée par la CAH.

VI. CESSION D'UN TERRAIN A BATIR RUE DU CHEMIN DE FER

Le maire rappelle que par délibération du 26 janvier dernier, le conseil municipal a approuvé le principe de la vente par la commune, au mieux offrant, d'un terrain à bâtir de 5,24 ares, rue du Chemin de Fer à Schirrhein, référencé Section AN, n° 116 et chargé l'étude notariale HOLL & CROVELLA d'établir le cahier des charges correspondant.

Ce document a été établi dans l'intervalle.

Par ailleurs, il s'est également avéré nécessaire de procéder à un sondage de sol (étude géotechnique).

Il est donné lecture du projet de cahier des charges de la vente, dans lequel deux points restent à préciser : la date limite de remise des offres et le montant minimum de l'offre de prix.

Le maire invite le conseil municipal à délibérer.

DECISION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

. approuve le cahier des charges établir par l'étude notariale HOLL & CROVELLA, annexé à la présente délibération,

. fixe la date limite de remise des offres au vendredi 30 décembre 2022 à 12 h 00,

. fixe le montant minimum de l'offre de prix à 55 000,- €,

. autorise le maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à cet appel ouvert à candidatures.

VII. PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 8 / 35EME

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents, moins une abstention (Mme Mireille SCHNEIDER),

décide de créer un poste d'adjoint technique (agent de propreté) à temps non complet, et fixe la durée hebdomadaire de service à 8 h 00.

VIII. INFORMATIONS

DECLARATION D'INTENTION D'ALINER

Les déclarations reçues depuis la dernière séance du conseil municipal sont portées à la connaissance de l'assemblée.

. Maison sur terrain de 5,25 ares, 36, rue des Chaumières
. Maison sur terrain de 6,69 ares, 11, rue Principale
. Maison sur terrain de 8,04 ares, 28, rue Kirchlach
. Maison sur terrain de 6,33 ares, 8, rue Principale
. Maison sur terrain de 3,22 ares, 2, Impasse du Puits
. Maison sur terrain de 2,94 ares, 10 a, Impasse du Puits
. Terrain de 3,01 ares, 98, rue Principale
. Maison sur terrain de 4,12 ares, 29, rue Kirchlach
. Maison sur terrain de 4,08 ares, 5b, rue Kirchlach
. Maison sur terrain de 8,18 ares, 24, Chemin Creux
. Maison sur terrain de 6,28 ares, 15, rue du Renard

. Réflexion en cours sur une limitation de vitesse dans la commune, avec une méthode participative. Choix laissé aux citoyens entre 30 km/h, 40 km/h, 50 km/h dans l'ensemble de la commune.

. Création d'un conseil municipal des jeunes à l'initiative de la commune de Schirrhein avec la participation des enfants de Schirrhoffen. Pour Schirrhein : Mireille SCHNEIDER et Jérémie SCHNEIDER sont en charge du dossier. La commune de Schirrhoffen devrait prochainement désigner ses délégués au sein du conseil municipal.

. Accueil périscolaire école élémentaire : Principe du projet et budgets validés en séance du conseil communautaire de la CAH à Rottelsheim le 12 mai 2022. Les élus de Bischwiller ont voté en bloc contre le projet. Début des travaux de déblaiement se fera en semaine 28/2022. Les travaux débuteront réellement en janvier 2023 pour une durée d'environ 18 mois.

En parallèle la cour de l'école sera agrandie vers l'avant. Le maître d'ouvrage sera la commune de Schirrhein avec participation de la commune de Schirrhoffen pour le reste à payer au prorata.

Une réunion d'information a eu lieu avec les enseignantes en juin dernier.

Une réunion publique aura lieu le 30 août 2022.

. Accueil périscolaire école maternelle : En séance du conseil communautaire à Rottelsheim a également été validé le projet de création d'un périscolaire à l'école maternelle avec maîtrise d'ouvrage de la commune de Schirrhein. Concernant ce projet, les DCE sont en lignes actuellement, la parution dans la presse a été faite le 23.07.2022. Dès réception du planning du cabinet d'architecture une réunion avec les enseignantes ainsi qu'une réunion publique seront organisées. Début des travaux souhaité pour les vacances de la Toussaint 2022, pour une durée de 18 mois. Une réflexion est en cours pour délocaliser une partie des activités de l'école, notamment la sieste et la partie motricité.

. Rue Principale – tronçon rue de Sessenheim / rue de la Forêt Schirrhoffen : Les travaux ont débuté début juillet pour une durée de 2 mois. Une déviation a été mise en place, mais elle est assez peu respectée. Un renforcement de la signalisation a été demandé. Les riverains de la rue des Messieurs sont mécontents, une discussion est en cours pour améliorer au «mieux» la situation. En même temps une opération de gravillonnage a été réalisée par le Département.

. Lancement de l'étude de faisabilité par «Familles Solidaires» de la réalisation d'une maison des seniors.

. Réflexion en cours pour l'implantation d'une supérette dans la commune avec comme partenaire le groupe CASINO qui décline les enseignes SPAAR / VIVAL / PETIT CASINO… L'idée est de proposer une solution de «dépannages» principalement pour les besoins du quotidien pour les habitants de la commune.

RETROSPECTIVE COMMUNALE

09 avril : Matinée nettoyage de printemps
10 avril : Elections Présidentielles – 1er tour
13 avril : Réunion Maire / Adjoints
14 avril : Assemblée Générale de l'association «HARZKNÜBBE»
21 avril : Commission CAH Mobilités
23 avril : Matinée informations GRDF
24 avril : Elections Présidentielles – 2ème tour
25 avril : Réunion Maire / Adjoints
29 avril : Tournée des communes de la CAH – Participante : Mme Martine HALTER
30 avril : Séminaire des Maires de la CAH
02 mai : Réunion technique de la CAH
04 mai : Conférence des Maires de la CAH
07 mai : Réunion HK «Schnàwel Tour» à Oberhoffen-sur-Moder
09 mai : Réunion avec les conscrits
09 mai : Réunion Maire / Adjoints
11 mai : Conférence des Maires de la CAH
12 mai : Conseil communautaire de la CAH – projet périscolaires
14 mai : Conférence des Maires – Alsace du Nord
17 mai : Réunion d'étape avec l'architecte concernant le périscolaire de l'école maternelle avec présence des élus de Schirrhoffen
18 mai : Repas estival des aînés
25 mai : Réunion Maire / Adjoints
28 mai : Cérémonie du centenaire du Cercle Sportif et Culturel Saint-Nicolas
31 mai : Réunion HK avec le Cercle de Généalogie concernant l'exposition sur les conscrits
05 juin : MESSTI
08 juin : Réunion d'étape avec l'architecte concernant le périscolaire de l'école maternelle avec présence des élus de Schirrhoffen
08 juin : Réunion Maire / Adjoints
11 juin : Réunion d'étape avec Mme Christine HEITZ
12 juin : Elections Législatives – 1er tour
14 juin : Lancement de l'étude de faisabilité avec «Familles Solidaires» pour une résidence seniors
15 juin : Réunion CEA – Maires du canton / M. BIERRY Frédéric
18 juin : Inauguration du parc de loisirs
19 juin : Elections Législatives – 2ème tour
19 juin : Fête DIEU
20 juin : Réunion avec les chauffeurs de la navette communale
21 juin : Réunion de présentation du périscolaire de l'école élémentaire aux élus des deux communes avec phasage des travaux
22 juin : Réunion Maire / Adjoints
23 juin : Réunion de lancement du projet de conseil municipal des jeunes avec Mme Mireille SCHNEIDER et M. Jérémie SCHNEIDER
25 juin : Réunion «Schnàwel Tour» à Schirrhein

27 juin :	Réunion de présentation du projet périscolaire de l'école élémentaire aux enseignantes
28 juin :	Conseil d'école de l'école élémentaire
30 juin :	Conseil d'Administration du Collège Albert Camus
30 juin :	Conseil communautaire de la CAH
04 juillet :	Réunion Maire / Adjoints
06 juillet :	Conférence des Maires de la CAH
07 juillet :	Réunion de l'Amicale des Maires du Canton
07 juillet :	COPIL périscolaire à Oberhoffen-sur-Moder
08 juillet :	Réunion de présentation – Responsable local du groupe CASINO
08 juillet :	Assemblée Générale du Football Club «Etoile»
09 juillet :	Assemblée Générale de l'association «2 Haches»
10 juillet :	Repas Elus / Agents communaux
11 juillet :	Réunion avec Mme Florence BRUDER, directrice de l'école maternelle concernant l'organisation de la rentrée et les travaux à venir
11 juillet :	Réunion technique avec les services de la CAH
13 juillet :	Réunion de chantier rue Principale
18 juillet :	Réunion Maire / Adjoints

PROCES-VERBAL ARRETE LE …….

Le maire, Le / La secrétaire de séance,

Patrick SCHOTT